



MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE  
**AVIS DE CONCOURS**

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) communique :  
Un concours pour le recrutement de cent soixante-dix-neuf (179) étudiants/auditeurs au Programme de Master Professionnel en Management Public (MP2), est ouvert à l'Institut Supérieur de Management Public (ISMP) pour le compte de l'année académique 2017 - 2019.

Trois (03) parcours sont proposés

- **1er parcours : Management des Organisations Publiques ;**
- **2ème parcours : Management des Collectivités -Territoriales Décentralisées ;**
- **3ème parcours : Management des Finances Publiques.**

Les places offertes au concours sont réparties ainsi qu'il suit :



INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT PUBLIC

ADVANCED INSTITUTE OF PUBLIC MANAGEMENT

Courses	Centre	Yaoundé	Buea	Garoua
Premier parcours		64	20	20
Deuxième parcours		25	10	10
Troisième parcours		20	5	5
<b>Total</b>		109	35	35

**I. CONDITIONS A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE**

Les candidat(e)s doivent satisfaire aux conditions suivantes

- a) être titulaire d'une Licence, ou de tout autre Diplôme équivalent ;
- b) justifier d'une expérience professionnelle appropriée d'au moins cinq (05) ans à la date de fermeture du concours ;
- c) justifier d'une expérience de gestion d'au moins deux (02) ans en qualité de Chef de service (au minimum) à la date de fermeture du concours.

**II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature, qui devra être déposé au plus tard le 22 **Déc.** 2016 au Secrétariat de la Division de la Formation Supérieure et de la Recherche à l'ISMP/Quartier Nylon - Bastos, comprend les pièces ci-après :

1er bloc : pièces de sollicitation

- une demande d'admission timbrée sur formulaire à retirer à l'ISMP ;
- une autorisation à concourir de l'employeur (Ministre, Directeur Général, Principal Responsable de l'Organisation d'appartenance...)
- un curriculum vitae détaillé et signé ;
- quatre (4) photos d'identité 4x4;
- un reçu de 30 000 F CFA délivré par l'Agent Comptable de l'ISMP et représentant les frais de concours (non remboursables).

2ème bloc : pièces justificatives

- une copie certifiée conforme des deux derniers diplômes (Licence incluse) datant de moins de trois mois ;
- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- des relevés de notes du cycle de Licence ou du Diplôme équivalent présenté pour admission, certifiés conformes ;
- un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- des attestations de présentation des originaux des diplômes (Licence, Maîtrise, etc.) signées du Gouverneur de Région ou du Préfet ;
- des lettres d'encouragement et/ou de félicitations reçues (s'il y a lieu) ;
- une enveloppe (grand format) timbrée à l'adresse du candidat ;

- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.
- Les pièces légalisées par une autorité administrative, municipale ou judiciaire doivent être datées de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

Pour toute autre information, bien vouloir s'adresser au Secrétariat de la Division de la Formation Supérieure et de la Recherche de l'ISMP.

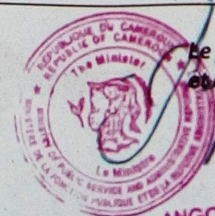
**III. PROGRAMMES ET HORAIRES DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES**

Les épreuves du concours qui auront lieu au centre unique de Yaoundé, se dérouleront aux dates et heures ci-après :

DATES	ÉPREUVES	HORAIRES	DURÉES	NOTE ELIMINATOIRE
14/01/17	CULTURE GENERALE	08h-12h	4 h	5/20
15/01/17	GRAND ORAL	08h-17h	8h	5/20

3. L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à **7h00**

CONTACTS TÉLÉPHONIQUES : 222 67 64 54 / 222 20 46 36 / 222 21 20 65 / 677 897 691



26 OCT 2016  
Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative

ANGOUING Michel Ange